



Besoin
d'une **information** ou
d'un **conseil juridique**

DES PROFESSIONNELS VOUS RÉPONDENT GRATUITEMENT



CONSOMMATION

LOGEMENT

SÉPARATION

CONFLIT

SUCCESSION

TRAVAIL

DISCRIMINATION

IMPÔT

SURENDETTEMENT



Des professionnels à votre écoute

Quel que soit le domaine de la vie quotidienne qui vous préoccupe, des professionnels du droit peuvent vous aider. Ils **vous accueillent en tout neutralité et confidentialité** dans une des permanences juridiques gratuites organisées par le Sicoval. Ils vous aident à **mieux connaître vos droits** ; ils vous **conseillent** et vous **orientent dans toutes vos démarches juridiques et administratives**. Les entretiens sont **anonymes** et vous permettent d'accéder à **un premier niveau d'information**.



LES AVOCATS vous conseillent sur les questions juridiques et vous informent sur vos droits et obligations, dans tous les domaines du droit.



LES NOTAIRES vous éclairent sur les actes et les contrats dans l'ensemble des domaines du droit, principalement dans le droit de la famille (contrat de mariage, adoption, succession, etc.), de l'immobilier, de l'entreprise et du patrimoine.



LES HUISSIERS DE JUSTICE vous informent sur des actes et procédures en cours et notamment sur l'exécution des décisions de justice. Ils interviennent particulièrement dans les litiges entre créanciers et débiteurs (pensions alimentaires, dettes locatives, etc.), les conflits de voisinage et certains domaines de la médiation...



L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (Adil) propose des entretiens personnalisés sur le droit locatif, la fiscalité, les assurances immobilières, la copropriété, la réglementation sur la qualité de l'habitat, les relations avec les professionnels...



LE DÉFENSEUR DES DROITS est une institution qui réunit quatre missions : défendre et promouvoir les droits de l'enfant, lutter contre les discriminations et pour l'égalité, défendre les droits et libertés des usagers des services publics, veiller au respect des règles de bonne conduite par les personnes exerçant des activités de sécurité (déontologie de la sécurité).



LES CONCILIEURS DE JUSTICE ont pour mission essentielle de faciliter le règlement amiable des différends entre particuliers (recouvrement des impayés, litiges locatifs, litiges liés à la consommation, querelles de voisinage etc.) ou avec les professionnels (commerçants, artisans, etc.).



LA MÉDIATION FAMILIALE vise à préserver ou restaurer les liens familiaux et à prévenir un éventuel éclatement du groupe familial en répondant aux besoins de chacun, en particulier à ceux des enfants. Il peut s'agir d'un problème de séparation, divorce, conflit entre générations etc.

Point d'accès au droit renforcé du Sicoval



Accessible à tous, le Point d'accès au droit renforcé propose des **permanences juridiques sur tous les domaines du droit**. Rendez-vous possibles avec avocats, notaires, huissiers de justice, ADIL, délégué du Défenseur des droits, conciliateurs de justice...

Accueil téléphonique pour prise de rendez-vous :

Les professionnels reçoivent sur rendez-vous uniquement. Le Point d'accès au droit renforcé vous accueille sur place ou par téléphone et vous aide à identifier votre besoin. Il vous oriente vers le professionnel compétent avec lequel il fixe le rendez-vous selon vos disponibilités.

- lundi et mardi : 9h-12h30 ; 14h-18h
- mercredi et jeudi : 9h-12h30 ; 14h-17h
- vendredi : 9h-17h ; samedi : 9h-12h

Tél. : 05 62 24 09 07

COMMENT S'Y RENDRE ?

Maison communale de la solidarité

2^e étage (accès par l'escalier extérieur ou par l'ascenseur)

18, place Marnac - Ramonville Saint-Agne

Accès en transport en commun :

- Métro Ligne B - Arrêt Ramonville
- L 6 - Collège A. Malraux
- Bus 56 - Mairie Ramonville
- Bus 81 - Mairie Ramonville
- Bus 82 - Marnac

PERMANENCES D'AVOCATS EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF)

le dernier lundi du mois, sur RDV, de 14h à 17h20 en période scolaire et de 14h à 17h pendant les vacances.

Contact :

- par SMS ou IMO : 06 89 99 69 48
- par courriel : secretariat@interpretis.fr
- par skype : interpretis@hotmail.com



LES AUTRES PERMANENCES JURIDIQUES SUR LE TERRITOIRE

• **Castanet-Tolosan** : Tél. 05 34 66 73 10
Avocats : sans RDV, les 1^{ers} et 3^{es} lundis du mois de 14h à 17h

Conciliateurs de justice : sur RDV, les jeudis des semaines paires de 14h à 18h

Médiation familiale : sur RDV, les 1^{ers} mercredis du mois de 9h à 12h

Mairie - bâtiment A - 29 avenue de Toulouse

• **Escalquens** : Tél. 05 62 71 56 78
Avocats : sur RDV, les 2^{es} et 4^{es} jeudis du mois de 16h30 à 18h30

Conciliateurs de justice : sur RDV, les 4^{es} jeudis du mois de 9h à 11h

Médiation familiale : sur RDV, les 3^{es} mercredis du mois de 14h à 17h

Maison de la solidarité - Centre communal d'action sociale - Bâtiment de l'Oustal - Place François Mitterrand

• **Labège** : Tél. 05 62 24 44 44
Avocats : sur RDV, les 1^{ers} et 3^{es} vendredis du mois de 14h30 à 16h30
Mairie - Rue de la croix rose

• **Lacroix-Falgarde** : Tél. 05 61 76 24 95
Avocats : sur RDV, les 3^{es} vendredis du mois de 14h30 à 16h30
Mairie - Avenue des Pyrénées

• **Montgiscard** : Tél. 05 34 66 75 80
Avocats : sur RDV, les 2^{es} mercredis du mois de 9h à 11h
Conciliateurs de justice : sur RDV, les 2^{es} jeudis du mois de 9h à 11h
Mairie - 17, Grand'Rue

Dates et horaires des permanences consultables sur www.sicoval.fr/fr/ma-famille/acces-au-droit

POUR ALLER PLUS LOIN

LES PERMANENCES SPÉCIALISÉES

Il existe aussi des permanences spécialisées sur le droit de la famille, le droit de la consommation, du logement, du surendettement, le droit du travail...

- > Pour connaître les coordonnées et horaires de ces permanences ainsi que les permanences des Maisons de Justice et du Droit, contactez le Conseil départemental d'accès au droit de la Haute-Garonne (CDAD) :

www.cdad-hautegaronne.justice.fr

Tél. 05 61 33 70 90

Tribunal de Grande Instance
de Toulouse - 2, allées Jules Guesde
31068 Toulouse cedex 7

DES ACTIONS VERS LE PUBLIC JEUNE

Le CDAD organise des actions spécifiques vers les collégiens et lycéens pour leur faire découvrir le monde de la justice :

- **les ateliers du droit** en partenariat avec l'association des Avocats des Jeunes à Toulouse (AJT), sur des thèmes divers : justice des mineurs, audience en comparution immédiate, acteurs du monde judiciaire...
- **les rencontres Ciné Jeunes Justice** en partenariat avec l'Éducation nationale.

- > Pour plus d'informations :

www.cdad-hautegaronne.justice.fr/espace-jeune/

contact : cdad-haute-garonne@justice.fr

L'AJT propose des permanences juridiques pour les mineurs, sans RDV, anonymes et gratuites, les 1^{ers} et 4^{es} mercredis du mois, de 14h à 17h, à la Maison de l'Avocat,

13 rue des Fleurs, Toulouse.
assoajttoulouse31@yahoo.com
asso-ajt.fr

LA MÉDIATION FAMILIALE

4 associations labellisées par la CAF 31 vous informent gratuitement :

- Accueil et Famille : Tél. 05 62 48 59 59
- La Maison des Droits des Enfants et des jeunes (MDEJ) : Tél. 05 61 53 22 63
- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF31) : Tél. 05 34 31 23 31
- L'École des Parents et des Éducateurs (EPE) : Tél. 05 61 52 22 52

- > Pour des informations complémentaires sur les services aux familles, consultez les sites de la Caisse des Allocations Familiales de Haute-Garonne :

Droits et prestations :

www.hautegaronne.caf.fr

Services aux familles :

www.parents31.fr



Direction de la Cohésion sociale du Sicoval :
cispd@sicoval.fr
05 62 24 28 51